

Noisiel, le 16 AVR. 2019

Réf : MV/JN/ZB - CAB.2019/34  
Cabinet du Maire  
Tél. 01 60 37 73 02  
Mail : cabinet-maire@mairie-noisiel.fr

Monsieur Benoît ALLIOT  
Délégué aux Relations Territoriales pour  
la Seine-et-Marne  
CS 30546  
23 Grande Allée du 12 Février 1934-Noisiel  
77442 MARNE-LA-VALLEE Cedex 02

Monsieur,

Récemment, la direction de la Poste a informé son personnel de son projet de réorganisation du service courrier sur le site de Champs-sur-Marne.

Si nous n'avons pas tous les contours de ce projet, nous savons néanmoins qu'il prévoit :

- La fermeture du centre de tri, qui concerne les communes de Champs-sur-Marne, Croissy-Beaubourg, Émerainville, Lognes et Noisiel,
- l'extension des horaires des tournées des facteurs, travaillant matin et après-midi,
- l'ajout de nouvelles fonctions, telles que « Veillez sur mes parents » ou « Savourez chez vous ».

Ces activités seraient relocalisées notamment à Saint-Thibault-des-Vignes et probablement dans d'autres communes dont l'identité reste inconnue.

Après avoir échangé avec leurs représentants, je puis vous informer que ce projet n'enchanté guère les salariés. Ce désenchantement s'illustre d'ailleurs par un mouvement de grèves, porté par une majorité de facteurs, depuis le lundi 8 avril. Une opposition à laquelle s'ajoute le soutien de la commune de Noisiel.



# VILLE DE NOISIEL

## *Cabinet du maire*

Car, en réalité, cette réorganisation du service courrier n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les employés et syndicats concernés.

La Poste n'a semble-t-il pas voulu non plus communiquer avec les habitants, usagers du service et élus locaux. Le rôle de représentants des élus locaux est d'ailleurs ici marginalisé par la direction de la Poste, privant ces élus de leurs avis cruciaux en tant que représentants du territoire.

Et pourtant, les conséquences de cette réorganisation pourraient être néfastes pour les postiers dont le métier, les horaires et les lieux de travail seraient bouleversés.

Il va de soi que cela entraînera un bouleversement dans la vie personnelle des salariés qui réservaient leurs après-midi à d'autres activités familiales, associatives ou de loisirs. Aujourd'hui, la CGT mentionne déjà des conditions de travail qui se détériorent, entraînant des cas de dépression, de rupture conventionnelle ou de TPS (retraite anticipée). Il ne serait pas surprenant que de telles situations se multiplient à l'issue de ce projet.

Concernant les usagers, la distribution du courrier sera notamment effectuée l'après-midi. Certains services comme les boîtes postales seront même remplacés par des « remises postales ».

À ce sujet, je tiens à vous rappeler les nombreuses difficultés rencontrées par les habitants de Noisiel concernant l'accès aux deux bureaux de Poste de notre commune. Pour rappel, les usagers ne peuvent plus se rendre au bureau situé 15 b, cours des Roches jusqu'à 19h00. S'agissant du bureau situé 102, place Gaston Menier, des habitants m'ont déjà fait part de leurs incompréhensions s'agissant de sa fermeture le lundi et tous les matins.

Enfin, suite à de nombreuses demandes de nos habitants, je tiens à vous rappeler que la Ville de Noisiel vous a sollicité afin qu'une boîte aux lettres soit réinstallée à proximité de la gare RER sans que cela n'impacte les boîtes existantes.



# VILLE DE NOISIEL

## *Cabinet du maire*

Sachez que je me tiens à votre disposition afin de vous rencontrer pour discuter de ces différentes problématique et surtout, les faire évoluer dans un sens plus conforme aux exigences de service public qui incombent à la Poste.

Je vous prie d'agr er, Monsieur, l'assurance de mes salutations distingu es.

  
Le Maire,  
Mathieu Viskovic

